

# Commission de Suivi de Site de l'établissement Storengy, à Tersanne/Hauterives (Drôme)

## Compte rendu de réunion

**Date de la réunion :** 17 septembre 2013 à 09h30

**Lieu de la réunion :** Salle des fêtes – Commune de St Martin d'Aout (26)

### **Participants**

#### **Collège « administrations de l'Etat »**

Madame Christelle MARNET – DREAL Rhône-Alpes ;  
Monsieur André CHEVASSUS – DDT/SATR Valence ;  
Commandant Jean Jacques SORBIER – SDIS 26 Cellule Evaluation des Risques Industriels ;

#### **Collège « élus des collectivités territoriales »**

Monsieur Maurice CHORIER – Maire de Tersanne ;  
Monsieur Mickaël BORDAS – Marie de St Martin d'Août ;  
Monsieur Gérard ROBERT – Maire de St Avit ;  
Monsieur André BACHELIN – Marie adjoint Hauterives ;

#### **Collège « exploitants »**

Monsieur Julien COEFFE – Chef de site – Etablissement STORENGY ;  
Monsieur Julien ALBERT – Cadre exploitation – STORENGY Tersanne / Hauterives ;

#### **Collège « salariés »**

Jean Claude LAFFONT – Représentant du personnel – STORENGY (en remplacement de Monsieur BONNE) ;

#### **Collège « riverains »**

Monsieur François BOURRUT – Riverain ;  
Monsieur Jean NIVON – Riverain et Président Association Riverains du stockage de Tersanne ;

#### **Assistait également à la réunion :**

Madame Cécilia MICHAUD – En charge du secrétariat de la réunion.

#### **Personnes absentes ou excusées :**

Mme la Secrétaire Générale de la préfecture  
SID-PC, collège administration  
DIRECCTE, collège administration  
Monsieur FURLAN, collège riverain  
Monsieur POUSSE, collège riverain  
FRAPNA, collège riverain  
Directeur du pôle salin, collège exploitant

# COMPTE-RENDU

## 1 Ordre du jour

---

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 17 juin 2013
2. Point sur le fonctionnement du bureau
3. Règlement intérieur
4. Bilan d'exploitation Hauterives/Tersanne 2013 *Accueil par Madame Christelle MARNET.*

## 2 Approbation du compte rendu de la CSS du 17 juin 2013

---

Plusieurs membres de la commission n'ont pas reçu le compte rendu de la CSS du 17 juin, malgré son envoi postal. Aussi, il n'est pas possible de l'approuver.

Il est demandé à l'ensemble des membres de confirmer la réception ou la non-réception de ce courrier, envoyé le 20 juillet 2013 par la DREAL. Ce compte rendu sera alors réenvoyé à tous les membres par mail et par courrier. Il sera approuvé à la prochaine CSS.

Pour l'avenir, tous les courriers papiers seront doublés d'un envoi par email.

## 3 Point sur le fonctionnement du bureau

---

### Membre du bureau :

Mme Marnet confirme la validation de Monsieur Bonne en tant que membre du collège « salarié ».

### Questions :

La DREAL a rencontré des difficultés dans l'organisation de la réunion et notamment au regard du fonctionnement du bureau. Aussi, afin de faciliter le fonctionnement de la CSS, il est proposé le fonctionnement suivant :

1. Le secrétariat de la DREAL propose aux membres du bureau plusieurs dates de réunion et un projet d'ordre du jour
2. Chaque membre de bureau consulte les membres de son collège et répond au secrétariat de la DREAL dans le délai proposé.
3. La date et l'ordre du jour sont alors fixés par la DREAL en fonction des retours reçus.
3. Le secrétariat confirme la date et l'ordre du jour à chaque membre du bureau
4. Chaque membre du bureau confirme alors à son collège la date fixée et l'ordre du jour.
5. Le secrétariat envoie la confirmation officielle aux membres de la CSS.

### Rappels et remarques :

Pour le bon fonctionnement de la commission, l'administration rappelle qu'il est important que :

- chaque membre du bureau rende compte à tous les membres de son collège
- répondre aux emails pour choisir les dates de réunion.

L'administration insiste sur le fait que chaque membre de la CSS peut ajouter des points à l'ordre du jour.

Il est également demandé à Monsieur Nivon (responsable du collège des riverains) de prendre contact avec la FRAPNA, qui fait partie de ce collège. L'administration lui fournira les coordonnées.

## Projet de règlement intérieur

---

Lors de la réunion de commission du 17 juin 2013, un projet de règlement intérieur relatif au fonctionnement de la commission avait été présenté et discuté. Des modifications avaient été proposées.

Lors de l'envoi de l'invitation à la présente réunion, une nouvelle version de ce règlement intérieur faites prenant en compte les remarques de juin a été transmise. Il est rappelé que les modifications concernent :

- Suppression du §3.5 : point techniquement difficile à mettre en œuvre ;
- Modification du §4.4 : suppression du terme « sans délai » ,
- Suppression de l'article 5 sur l'articulation SPPPI/CSS : pas d'intérêt pour la présente commission ;
- Suppression du §6.2.2 : inutile et lourd ;
- Suppression du §6.2.5 : trop difficile à mettre en œuvre ;
- Modification du §6.3.1 : prise en compte des remarques de la réunion du 17 juin ;
- Modification du §6.4 : précision sur la nature du vote tel que vu lors de la réunion du 17 juin.
- Modification du §10.1 : Précision sur la nature de l'avis ;
- Modification du §12 : Prise en compte des remarques de la réunion du 17 juin ;
- Modification du §12.2 ;
- Modification du §14.2 : Reformulation du paragraphe.

**En séance, il est proposé de rajouter une mention indiquant qu'en l'absence du/de la président(e), aucun vote ne pourra être réalisé.**

Ce nouveau projet de règlement intérieur est accepté par les membres présents. L'approbation par un vote est reportée à la prochaine réunion

## 4 Bilan d'exploitation de STORENGY Hauterives/Tersanne 2013

---

- 1 Fonctionnement du site et développement
- 2 Bilan sous-sol
- 3 Bilan environnement
- 4 Bilan sécurité
- 5 Bilan travaux

*Présenté par Monsieur COEFFE & Monsieur ALBERT.*

### 4.1 Fonctionnement du site et développement

---

#### Site de Tersanne

La production (soutirage) a été moins importante que les années précédentes, car les moto-compresseurs permettant de soutirer ont été arrêtés en août 2012, pour cause de non-conformité des rejets atmosphériques

Le site de Tersanne a donc été mis en dernière priorité pour la saison de soutirage 2012/2013 en attente de la mise en service des nouveaux électro-compresseurs. Il est rappelé que le site de stockage de Tersanne est un site de secours pour l'alimentation du réseau de gaz naturel français.

Activité de soutirage hiver 2012/2013 : 24 millions de m<sup>3</sup> de janvier à mars 2013

Les nouveaux électro-compresseurs ont été mis en service depuis le 9 août 2013 (puissance unitaire de compression de 2.25 MW). Depuis la mise en service, ces électro-compresseurs ont cumulé environ 350 heures de fonctionnement et permis de finaliser la campagne d'injection 2013 du site (site rempli au 30 août).

### Site de Hauterives

Pour rappel, le site n'est pas équipé de moyens de compression. Ce sont les équipements de compression de Tersanne qui sont utilisés, via une canalisation GRT Gaz.

Des injections ont été réalisées sur le site de Hauterives au cours du premier semestre 2013 dans le cadre des essais des électro-compresseurs. Le volume actuellement présent dans la première cavité de Hauterives HR01 est de 10,5 Mm<sup>3</sup> (sur une capacité totale de 100 Mm<sup>3</sup>).

## 4.2 Bilan sous-sol

---

### Entre janvier et août 2013, deux types de contrôles ont été effectués :

- Des contrôles d'accessibilité, effectués par caméra sur les puits TE09 et TE12 (pour contrôler l'état du cuvelage jusqu'à la cavité) ;
- Un top fond sur le puits TE13, réalisé pour vérifier l'intégrité de la cavité.

### Les interventions à venir sont les suivantes :

- Remplacement des vannes de sécurité de fond sur les puits TE07 et TE08 ;
- Le Log P/T (pression/température) sur les puits TE08 et TE13 ;
- Un top fond sur les puits TE07, TE08 et TE13.

A noter la réalisation en cours d'une campagne de mesures de subsidence sur le périmètre de Tersanne et Hauterives. Ces mesures sont réalisées tous les 3 ans, par l'IGN.

⇒ Il n'a pas été constaté d'écart (= de mouvements de terrains à la surface) lors des campagnes précédentes.

## 4.3 Bilan environnement

---

Pour le bilan environnemental, l'élément notable concerne le traitement de la non-conformité des rejets atmosphériques en NOx et en SOx :

- des installations de compression en ligne
- des installations de compression stockage (motocompresseurs et turbocompresseurs).

Cette non-conformité a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 6 octobre 2011, avec pour échéance le 31 août 2012.

### Compression stockage

Pour ce qui concerne les installations de compression de stockage, pour se mettre en conformité, Storengy a choisi de changer de technologie de compression en remplaçant les moteurs thermiques par des moteurs électriques. Deux électro-compresseurs ont alors été installés et ont été mis en service le 9 août 2013 (comme expliqué ci-dessus). Les premiers essais sont concluants en terme de rejets atmosphériques.

### Compression en ligne

La compression en ligne permet de maintenir la pression sur les canalisations linéaires de transport de gaz à travers la France.

Bien que les canalisations de transport ne soient pas exploitées par Storengy mais par GRT, les installations du site de Tersanne servaient à la compression « en ligne » pour le compte de GRT gaz. Or il a été décidé de supprimer la compression du site de Tersanne et de la remplacer par la station de St Avit. Or cette dernière n'est pas encore totalement en service ; de ce fait les anciens motocompresseurs situés sur Tersanne servent aujourd'hui « de secours » à GRT gaz. La mise en demeure sera donc complètement respectée lorsque la station de Saint Avit sera totalement mise en service.

## 4.4 Bilan sécurité

### 4.4.1. Programme d'exercice d'urgence en 2013 :

Ils contribuent à la mise en situation des agents pour tester leur capacité à réagir face à un scénario identifié (différentes thématiques sont abordés : sécurité industrielle, environnement, qualité gaz & évacuation)

12 exercices sont planifiés par an.

A la date de la réunion, 9 exercices ont été réalisés :

- 1 POI (hors heures ouvrables avec la participation des sapeurs-pompiers) ;
- 2 exercices d'urgence environnement ,
- 2 exercices d'urgence qualité ;
- 4 exercices d'évacuation d'urgence.

Pour fin 2013, 4 autres exercices sont planifiés :

- 1 exercice PPI sur Tersanne le 09 octobre 2013 ;
- 1 exercice PPI sur Hauterives la première quinzaine de décembre ;
- 1 exercice d'urgence environnement ;
- 1 exercice d'urgence qualité.

Rappel : un exercice PPI a pour objectif de simuler en grandeur réel un incident pour tester l'organisation et la réactivité des différentes parties prenantes (exploitant, commune, services de secours, préfecture ...) soit en totalité, soit sur un point précis du processus. Les objectifs et l'organisation de ces exercices sont gérés par le Préfet.

### 4.4.2. Audit externe (réalisé par DNV) :

Un audit du site de Tersanne a été mené du 3 au 7 juin 2013 pour le renouvellement des certifications qualité (ISO 9001), environnement (ISO 14 001) et santé-sécurité (OHSAS 18001) et une évaluation du système de gestion de la sécurité a également été réalisé .

Les résultats de ces audits ont été concluants et ont permis de noter :

- Une nette réduction des observations relevées par les auditeurs par rapport aux précédents audits.
- Les visites de terrain ont permis de confirmer les bons efforts sur des dossiers d'ampleur (condamnation en mode normale, espace confinés ...).
- Un bon taux de conformité du port des EPI (équipements de protection individuelle) de 97,5%.

### 4.4.3. Contrôles internes :

26 contrôles internes sont planifiés sur le site de Tersanne en 2013 (19 en 2012). Au 30 juillet 2013, le taux d'avancement est de 30%, et ces contrôles seront complétés lors du 2<sup>e</sup> semestre pour atteindre 100% en fin d'année. A la suite des contrôles, des plans d'actions sont mis en place.

### 4.4.4. Visites Santé Sécurité Environnement Qualité (VSSEQ)

En 2013, 6 visites ont été planifiées.

- **VSSEQ Directeur de Pôle** : Moyens de Maîtrise Risques, Gestion des MMR (mesures de maîtrise des risques) (terrain et GMAO) & Gestion des rejets atmosphériques et aqueux (mesures)
- **VSSEQ croisées** : Chef de site d'Etrez : Travaux en hauteur & Chef de site de Manosque : Risque amiante
- **VSSEQ Site** : Risque électrique (consignations / déconsignations) & Visite des conditions générales de sécurité sur zones ciblées

### 4.4.5. Visites Risque Accident

Ces contrôles sont réalisés par la hiérarchie toutes les semaines. Au 30 juillet 2013, le taux d'avancement était de 56% pour 52 planifiées. A la suite de ces visites de terrains des plans d'actions sont mis en place.

**Les travaux prévus pour 2014-2015 :**

- Fin des travaux du talon sécurité
- Rénovation de l'interconnexion des tuyauteries historiques, et finalisation prévue en 2015 : ces travaux permettront de supprimer le scénario relatif à l'interconnexion du PPI de Tersanne et ainsi de réduire la distance PPI.

**Question de Monsieur le maire de Tersanne :** en considérant l'approche de la période hivernale, quand aura lieu la prochaine injection de gaz ?

**Réponse de Storengy :** dans l'attente des résultats du diagnostic, la prochaine injection n'aura pas lieu avant début 2014 et après les résultats du diagnostic sur les mouvements de terrain.

**Question de Monsieur le Maire de Tersanne :** Le projet de déplacement de la route située au milieu du site est-il toujours prévu et à quelle échéance ?

**Réponse de Storengy :** ces travaux constituent un élément du projet Tersanne, qui ont été décalés en 2015, voire 2016, pour des questions budgétaires (estimation à 1,5 Millions d'euros) et la priorité était la rénovation de l'interconnexion. De plus, il est également pertinent d'attendre que les grands travaux à l'intérieur du site soient terminés.

**Question de Monsieur Nivon :** est-ce qu'une remise en état de la route qui longe les nouveaux compresseurs est prévue ?

**Réponse de Storengy :** il y a déjà eu quelques travaux de réaliser. Si besoin, il peut être envisagé de nouveaux travaux.

**Question de Monsieur Nivon :** est-ce que des mesures de lutte contre l'ambrosie sont prévues sur les terrains à l'extérieur du site ?

**Question renforcée par Monsieur le Maire de St Martin d'Aout :** question similaire, notamment pour les terrains ayant servi de parking pour les entreprises extérieures lors des travaux sur le site. Un courrier a notamment été envoyé par la mairie à ce sujet.

**Réponse de Storengy :** l'ensemble des terrains appartenant à Storengy sont traités contre l'ambrosie. A ce jour, la direction de Storengy n'a pas pris connaissance du courrier de Monsieur le Maire, mais le terrain ayant servi de parking temporaire sera également traité. Cependant l'exploitant tient à attirer l'attention sur le fait que seulement les terrains appartenant à Storengy seront traités. Les routes menant aux puits n'appartiennent pas en totalité à la société et certaines portions sont du ressort de GRT gaz. Storengy les avertira sur ce point si nécessaire.

**Question de Monsieur Bourrut :** est-ce que les propriétaires des terrains ayant servi aux travaux de la protection cathodique seront tenus informés de l'avancé de la modification de la convention ? (pour mémoire : au moment des travaux, une erreur a été réalisée, car les responsables des travaux ont cru qu'il s'agissait d'un chemin forestier, alors qu'il s'agissait de terrains privés).

**Réponse de Storengy :** la procédure de modification de la convention est toujours en cours, chez les notaires.

**Question de Monsieur Bourrut :** les riverains/propriétaires n'ont plus de places dédiées pour stocker leur bois. Qu'est-ce que propose Storengy ? Est-ce qu'une convention signée est envisageable ?

**Réponse de Storengy :** la direction de Storengy tient à signaler qu'à chaque fois que des propriétaires ont eu besoin de débarder du bois, ils ont pris contact avec Storengy et il a mis en place une organisation pour débarder le bois, en concertation avec les propriétaires. Storengy est tout à fait à l'écoute pour s'organiser ponctuellement sur demande des propriétaires sans forcément passer par une convention signée, procédure longue et compliquée.

**Nota :** Certains maires et riverains notent que cet engagement est oral aujourd'hui et que s'il n'est pas écrit, il pourrait poser problème dans l'avenir, selon les changements de direction. Aucune convention n'est engagée pour le moment.

#### **4 Présentation de la future campagne d'information 2013 déployée par l'administration au 4<sup>e</sup> trimestre 2013**

La présentation de la campagne d'information 2013 a été rapidement présentée et commentée par l'administration en fin de réunion, à titre informatif. Il a été indiqué que des brochures seraient notamment distribuées dans les communes concernées par le PPI.

La séance est levée à 12h.

